

## DELIBERATION CA009-2024

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 21 décembre 2023 ;**

**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 1<sup>er</sup> mars 2024;**

**Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier 2023, Etablissement principal**

➤ **Affectation de résultat**

**Le Conseil d'administration réuni le 14 mars 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 aout 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 040 ETPT, dont 1 483 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 557 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 191 547 725 € d'autorisations d'engagement dont :

152 434 387 € personnel  
28 824 189 € fonctionnement  
10 289 149 € investissement

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 19 mars 2024**

- 196 346 349 € de crédits de paiement dont :
  - 152 434 387 € personnel
  - 27 869 455 € fonctionnement
  - 16 042 507 € investissement
- 189 035 664 € de recettes
- - 7 310 685 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- -6 942 869 € de variation de trésorerie
- -4 619 952 € de résultat patrimonial
- -1 431 996 € de capacité d'autofinancement
- -7 519 961 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de - 4 619 951,97 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Fait à Angers, le 14 mars 2024

*Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Didier BOUQUET**

Signé le 19 mars 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le :** 19 mars 2024

COMPTE FINANCIER 2023

BUDGET CONSOLIDE

**ANNEXE COMPTABLE**

# TABLE DES MATIERES

I.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	4
II.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
1.	PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION .....	4
➤	Pour la fondation :.....	4
2.	COMPARABILITE DES COMPTES .....	5
III.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN .....	5
1.	ACTIF IMMOBILISE.....	5
➤	Immobilisations incorporelles .....	6
➤	Immobilisations corporelles .....	6
➤	Immobilisations financières .....	8
➤	Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé.....	8
2.	STOCK ET EN-COURS.....	10
3.	CREANCES.....	10
➤	Charges constatées d'avance.....	11
4.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES .....	11
5.	FINANCEMENTS RECUS .....	12
6.	PROVISIONS.....	13
➤	Provisions pour risques et charges .....	13
7.	DETTES.....	14
➤	Produits constatés d'avance .....	14
IV.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	15
1.	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT .....	15
➤	Mise à disposition de personnel .....	16
➤	Produits des cessions d'éléments d'actif .....	16
➤	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions .....	16
➤	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs .....	16
2.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	17
➤	Charges de personnel .....	17
➤	Honoraires versés aux commissaires aux comptes.....	19
➤	Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs.....	18

➤	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VNC).....	18
➤	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	18
V.	AUTRES INFORMATIONS .....	19
1.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	19
2.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	19
3.	EFFECTIFS.....	19
4.	TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE.....	21
5.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE .....	20

## I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'université a souscrit une avance remboursable de 581 090€ dans le cadre du dispositif Intracting, relatif à la maîtrise énergétique. En 2022, un premier versement de 80 000 € a été reçu, en 2023 un deuxième versement de 70 000€.

Le remboursement du prêt a commencé en 2023 pour un montant de 26 600€.

## II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1. PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le décret GBCP du 7 novembre 2012 est applicable à l'université.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence au recueil des normes comptables des établissements publics et à l'instruction comptable commune BOFIP GCP-19-055.

#### ➤ Pour la fondation :

L'Université héberge une fondation universitaire qui dispose d'une autonomie financière mais est dénuée de personnalité morale.

Elle est régie par les dispositions du code de l'éducation, ainsi que, par les textes sur la fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), notamment la loi n° 87-571 sur le développement du mécénat qui vise les FRUP (art. L719-12).

La fondation universitaire a l'obligation d'établir des comptes annuels et de désigner un CAC en application de l'art. 5 II de la loi n° 87-571 précitée, par renvoi de l'art. 18 (FRUP), sur le renvoi de l'art. L 719-12 du Code de l'éducation.

L'article R719-205 du code de l'éducation stipule : « (...) Les comptes [de la fondation universitaire] sont tenus selon les règles applicables aux comptes des fondations. (...) ».

Par ailleurs, le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif vise expressément les fondations universitaires comme entrant dans son champ d'application (art. 111-1, IR2).

En conséquence, les fondations universitaires doivent établir des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

La Fondation fait l'objet, pour cette année, d'une annexe comptable spécifique jointe au compte financier de l'Université.

## **2. COMPARABILITE DES COMPTES**

Aucun autre changement significatif n'a été effectué en 2023 dans les méthodes comptables et les méthodes d'estimation utilisées par l'Université.

### **III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN**

#### **1. ACTIF IMMOBILISE**

Pour les constructions, l'Université d'Angers a fait appel en 2003 au service des domaines pour une estimation de ses biens. Les terrains n'ont pas fait l'objet d'une valorisation à l'actif du bilan, leurs valeurs sont incluses dans les valeurs des bâtiments.

Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2011. Elle n'a pas donné lieu à ajustement comptable, la valorisation du patrimoine réalisée par un prestataire privé pour le compte de France Domaine a été jugée pour partie irréaliste.

La SATT Ouest Valorisation assure depuis 2014 la gestion des brevets déposés par l'université : elle prend en charge tous les frais inhérents aux brevets (honoraires, taxes, annuités...). En contrepartie, la SATT représente l'université auprès des cabinets de propriétés intellectuelles et d'offices nationaux et se rémunère sur les futures licences ou cessions de brevets.

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels acquis	2 237 922,87	130 290,67	116 997,82	2 251 215,72
Logiciels créés	53 160,88			53 160,88
Autres concessions et droits	252 931,26		2 281,97	250 649,29
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	49 962,19			49 962,19
Constructions	184 832 152,05	10 204 188,08	423,14	195 035 916,99
Instal. technique, matériels et outil.	44 993 883,51	6 392 147,89	2 044 248,68	49 341 782,72
Collections	130 535,20			130 535,20
Biens historiques et culturels	-			-
Autres immobilisations corporelles	35 633 032,72	2 256 762,42	1 290 413,29	36 599 381,85
<b>Immobilisations en cours</b>	4 943 360,59	3 333 623,71	4 390 047,39	3 886 936,91
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Titres immobilisés autres que les TIAP	186,00			186,00
Prêts	-			-
Dépôts et cautionnements versés	12 508,33			12 508,33
<b>TOTAUX</b>	273 139 635,60	22 317 012,77	7 844 412,29	287 612 236,08

#### ➤ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou pour leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 800 € sont imputées en charges de fonctionnement.

#### ➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou pour leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions, autres que le matériel informatique, dont la valeur unitaire hors taxe est inférieure à 800 € sont imputées en charges de fonctionnement.

Pour le matériel informatique, le conseil d'administration a retenu le principe d'une comptabilisation en immobilisation pour les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure ou égale à 500 € (délibération du 31/01/2013).



## Biens immobiliers remis en dotation ou contrôlés par l'université

Les conventions d'utilisation de l'ensemble des biens immobiliers reçus en affectation font l'objet d'une convention d'utilisation signée entre l'Etat et l'université.

<b>Immobilisations</b>	<b>Montant</b>
IUT	17 886 401
UFR SCIENCES	22 436 000
CENTRE SPORTIF	1 620 000
UFR LETTRES	9 560 000
BU LETTRES	6 830 000
ISTIA	7 840 796
PARKING BU/DROIT/ESTHUA	1 800 000
BU ST SERGE	3 150 000
UFR DROIT	11 000 000
ESTHUA	6 952 553
UFR PHARMACIE	4 746 000
IUP SANTE	2 700 000
UFR MEDECINE	6 500 000
PRESIDENCE	2 916 000
MAISON DES SCIENCES HUMAINES	2 660 000
LA PASSERELLE	1 559 000
INSTITUT DU VEGETAL	18 290 539
IRIS	17 815 998
IRIS II	8 061 696
<b>TOTAL</b>	<b>154 324 983 €</b>

L'Université a été destinataire, en 2017, de la livraison d'une nouvelle construction, le garage à vélo. Dès que le Rectorat aura transmis son évaluation et l'arrêté de mise à disposition correspondant, ce bâtiment sera intégré dans les comptes de l'université.

➤ **Immobilisations financières**

Les immobilisations inscrites au bilan correspondent pour 12 233,33 € au dépôt de garantie versé pour la location des locaux de la Tour Saint Serge.

➤ **Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire au prorata temporis. Les durées d'amortissement ont été adoptées au conseil d'administration du 24 octobre 2012 comme suit :

Comptes	Désignations	Durée
20300000	Frais de recherche et de développement (Conception réalisation de réseaux informatiques)	5
20531100	Logiciels acquis	3
20531200	Logiciel sous-traités	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5
21316000	Bâtiments affectés ou reçus en dotation	30
21317000	Bâtiments acquis	30
21318000	Autres bâtiments (ex : petits bâtiments hors préfabriqués)	30
21357000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions acquises (ex : études conseils en aménagement)	30
21358000	Autres installations générales agencements, aménagements des constructions (ex : travaux de réaménagements)	20
21517000	Installations techniques complexes acquises	10
21518000	Autres installations techniques complexes	10
21537000	Matériel scientifique acquis	10
21538000	Autres matériels scientifiques	10
21557000	Outillage acquis	10
21558000	Autres outillages	10
21567000	Matériel d'enseignement acquis (ex : matériels de sport)	10
21568000	Autres matériels d'enseignement	10
21577000	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis (ex : installation montage matériel téléphonie)	10
21578000	Autres agencements et aménagements du matériel et outillage	10
21617000	Collections acquises (ex : livres scolaires)	5
21618000	Autres collections d'art	5
21817000	Installations générales, agencements et aménagements divers acquis	10
21818000	Autres installations générales, agencements aménagements divers	10
21827000	Matériel de transport acquis	5
21828000	Autre matériel de transport	5
21837000	Matériel de bureau acquis	10
21838000	Autre matériel de bureau	10
21847000	Mobilier acquis	10
21848000	Autre mobilier	10
21877000	Matériel informatique acquis (fournitures)	5
21878000	Autre matériel informatique (réseaux)	5
21887000	Matériels divers acquis	10
21888000	Autres matériels divers	10

Le Conseil d'administration a arrêté le 10 novembre 2011 le principe de l'amortissement par composants pour les nouvelles acquisitions immobilières dont l'université assure la maîtrise d'ouvrage. Les durées retenues sont :

Composants	Durée d'amortissement
Chauffage Ventilation Climatique Plomberie	20 ans
Cloisons aménagements	50 ans
Electricité Courants Faibles	15 ans
Electricité Courants Forts	25 ans
Gros Equipements (Ascenseur...)	20 ans
Etanchéités	20 ans
Gros-œuvre	50 ans
Menuiseries Ext.	25 ans

Le bâtiment IRIS est le seul bâtiment amorti selon cette méthode, répartition par composants suivant les cadences visées supra.

Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels acquis	2 101 499,88	76 586,14	116 997,82	2 061 088,20
Logiciels créés	53 160,88			53 160,88
Autres concessions et droit	252 931,26		2 281,97	250 649,29
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	15 675,72	4 996,12		20 671,84
Constructions	85 805 640,96	6 403 382,77		92 209 023,73
Instal. technique, matériels et outill.	35 736 011,42	2 252 911,04	2 034 029,12	35 954 893,34
Collections	7 513,52			7 513,52
Biens historiques et culturels	-			-
Autres immobilisations corporelles	29 261 290,79	1 898 007,80	1 281 005,98	29 878 292,61
<b>Immobilisations corp. en cours</b>				
<b>Autres immo. financières</b>				
<b>TOTAUX</b>	<b>153 233 724,43</b>	<b>10 635 883,87</b>	<b>3 434 314,89</b>	<b>160 435 293,41</b>

## Tableau de dépréciations

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréc° des immobilisations				
Dépréc° des stocks et en-cours				-
Dépréc° des créances	17 372,10	13 529,49	500,00	30 401,59
Dépréc° des comptes financiers				
<b>Total des dépréciations</b>	<b>17 372,10</b>	<b>13 529,49</b>	<b>500,00</b>	<b>30 401,59</b>

## 2. STOCK ET EN-COURS

Le stock de la boutique en ligne est comptabilisé en compte de stock de marchandises. Sa valeur est déterminée en fonction du coût d'achat des articles.

Numéro de compte	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variation des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
30	Animaux et végétaux				
31	Matières premières et fournitures				
32	Autres approvisionnements				
33	En-cours de production de biens				
34	En-cours de production de services				
35	Stocks de produits				
37	Stocks de marchandises	9 898,62	4 454,00	4 170,69	10 181,93
38	Stocks en voie d'acheminement				
	<b>Total des dépréciations</b>	<b>9 898,62</b>	<b>4 454,00</b>	<b>4 170,69</b>	<b>10 181,93</b>

## 3. CREANCES

Rubriques et postes	Montant	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	186,00		186,00
Prêts			
Autres créances immobilisées	12 508,33		12 508,33
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances sur des entités publiques	1 610 046,34	1 610 046,34	
Créances clients et comptes rattachés	15 180 458,85	15 180 458,85	
Créances sur les redevables		-	
Avances et acomptes versés sur commandes	445 519,41	445 519,41	
Créances correspondant à des op comptes tiers			
Créances sur les autres débiteurs	47 261,38	47 261,38	
Charges constatées d'avance	308 199,10	308 199,10	
<b>TOTAUX</b>	<b>17 604 179,41</b>	<b>17 591 485,08</b>	<b>12694,33</b>

## Créances clients et comptes rattachés

Désignation	Montant 2023	Montant 2022
Créances clients	1 160 366,32	1 450 027,99
Clients douteux	30 401,59	16 872,10
Dépréciation pour clients douteux	- 30 401,59	- 17 372,10
Autres créances diverses	183 473,09	21 580,60
Dépenses payées avant ordonnct	7 342,92	25 353,28
<b>Factures à établir</b>		
Conventions formation continue	432 943,59	440 905,14
Projets Pluriannuels DPI DDN		258 655,54
Conventions pédagogie	4 589 096,99	3 526 745,55
Conventions recherche	5 582 424,36	3 583 912,06
Recherche Formations Innovation	3 224 811,58	4 486 264,47
TOTAL	15 180 458,85	13 792 944,63

Soit une variation de 1 387 514 € entre 2023 et 2022, ce qui représente 10 % d'augmentation.

### ➤ Charges constatées d'avance

Ces charges concernent des dépenses d'exploitation (assurances, maintenances, abonnements, ...) comptabilisées en 2023 mais qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir en 2024.

La principale charge est :

- Achat de licences Microsoft open office O365 de sept 2023 à août 2024 : 93 615.92 €

## 4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

L'établissement ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

## 5. FINANCEMENTS RECUS

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumul à la fin de l'exercice
<b>FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT</b>				
<b>Financements non rattachés à un actif</b>	4 710 927,90	13 869 985,91	15 225 317,32	3 355 596,49
<b>Financements rattachés à un actif</b>	-			-
-Contr. et financt des actifs mis à dispo	120 957 052,79			120 957 052,79
-Contr. et financt des actifs remis prop.	11,81			11,81
- Financement des autres actifs	-			-
Etat	18 916 713,75	9 820 127,79	82 289,42	28 654 552,12
Agence nationale de la recherche (ANR)	1 000,00			1 000,00
Autres	-			-
<b>FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS</b>				
<b>Financements non rattachés à un actif</b>				
Régions	1 287 294,68	2 001 014,24	2 122 864,64	1 165 444,28
Départements	-			-
Communes et groupements de communes	319 659,32	2 036 957,93	1 133 837,91	1 222 779,34
Autres collectivités et établissts publics	20 713,95	431 018,40	215 509,20	236 223,15
Union Européenne	13 962,54	789 921,85	13 962,54	789 921,85
Autres organismes	-			-
Autres	-	-		-
<b>Financements rattachés à un actif</b>				
Régions	24 718 331,08	1 072 711,36	741 479,01	25 049 563,43
Départements	11 728 751,32		1 081 531,42	10 647 219,90
Communes et groupements de communes	15 549 221,50	403 000,00	292 137,48	15 660 084,02
Autres collectivités et établissts publics	5 333 006,27		100 628,03	5 232 378,24
Union Européenne	3 950 314,18			3 950 314,18
Autres organismes	1 275 902,14		931,00	1 274 971,14
Autres	295 917,06	60 392,42		356 309,48
<b>TOTAUX</b>	<b>209 078 780,29</b>	<b>30 485 129,90</b>	<b>21 010 487,97</b>	<b>218 553 422,22</b>

Le montant des financements apparait dans le bilan en net, c'est à dire déduit du montant des reprises constatées pour compenser les amortissements liés aux actifs qu'ils financent.

## 6. PROVISIONS

### ➤ Provisions pour risques et charges

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges	144 000,00	5 500,00	7 500,00	142 000,00
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrat				
Autres provisions pour risques	-		-	-
Provisions pour charges				
Provisions pour CET	577 356,28	72 677,62		650 033,90
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	487 124,56	50 460,14		537 584,70
Autres provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1 208 480,84</b>	<b>128 637,76</b>	<b>7 500,00</b>	<b>1 329 618,60</b>

#### Provisions pour litiges :

Nouveaux contentieux auprès du tribunal administratif : 5 500 €

Contentieux soldés en 2023 : 7 500 €

#### Provision pour compte épargne temps (CET) non monétisables

Le compte épargne-temps permet de cumuler des jours de congés payés sur plusieurs années.

Dans la fonction publique en deçà de 15 jours, ces jours ne peuvent pas être indemnisés par l'employeur, mais les établissements publics se doivent de les valoriser dans leur comptabilité par la constitution provision. Les jours cumulés au-delà de 15 jours sont quant à eux comptabilisés en charges à payer.

La provision inscrite au bilan à ce titre a été augmentée en 2023 de 128 637.76 € et s'élève à 1 187 618.60 €

## 7. DETTES

Les dettes inscrites au bilan se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligatoires			
Emprunts souscrits auprès des étab finan.			
Dettes financières et autres emprunts	123 399,89		123 399,89
<b>Dettes non financières</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 915 226,79	4 915 226,79	
Dettes fiscales et sociales	4 575 074,25	4 575 074,25	
Avances et acomptes reçus	8 416 229,72		8 416 229,72
Dettes corresp. À des op pr cptes de tiers	314 054,00	314 054,00	
Dettes liée au prélèvement sur res. Acc.			
Autres dettes non financières	256 462,44	256 462,44	
Produits constatés d'avance	15 113 978,00	15 113 978,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>33 714 425,09</b>	<b>25 174 795,48</b>	<b>8 539 629,61</b>

Les dettes fiscales et sociales sont décomposées de la façon suivante :

Désignation	Montant
Heures complémentaires, vacataires et acomptes	1 962 980,88
Contrats étudiants	168 651,38
Indemnités/primes	497 168,55
Salaires maîtres de stage PAMSU	312 186,46
FIPHP	249 896,00
Congés payés	1 083 665,98
CET monétisables	300 525,00
Total	4 575 074,25

### ➤ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2023, mais qui se rattachent aux exercices suivants.

- Pour les conventions de formation continue : application du prorata temporis.
- Pour les conventions recherche, les autres conventions et les subventions : valorisation du PCA suivant la règle du rattachement des charges aux produits en appliquant à la dépense le taux de proratisation arrêté conventionnellement par le bailleur de fonds.



Désignation	Montant 2023	Montant 2022
Conventions de la formation continue	151 472,61	175 580,01
Conventions pédagogies	2 319 657,15	1 338 330,71
Opérations pluriannuelles DPI DDN	4 829 177,58	12 038 227,97
Subventions de la recherche	6 546 016,61	6 252 629,87
RFI	1 267 654,05	658 728,44
<b>TOTAL</b>	<b>15 113 978,00</b>	<b>20 463 497,00</b>

Soit une différence de – 5 349 517 € entre 2023 et 2022, ce qui représente une baisse de 26%.

## IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 1. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2023, le total des produits s'élève à 188 075 007 €, qui se compose pour près de 77 % de subventions, dont 144 027 715 € de la subvention pour charges de service public attribué par l'Etat.

Par ailleurs, l'université réalise un très grand nombre d'opérations pluriannuelles, comme par exemple le projet Thelem ou les projets RFI (Recherche Formation Innovation) avec la Région Pays de Loire.

Ces contrats sont gérés par la Direction financière de l'université à l'avancement sur des tableaux Excel et génèrent en fin d'année des montants de produits à recevoir et de produits constatés d'avances extrêmement importants, qui déterminent largement le résultat de l'exercice.

	2023	2022	2021	2020
Produits à recevoir	13 829 276	12 196 483	8 405 453	5 905 973

Le montant des produits à recevoir progresse fortement d'année en année. Etant basé sur des estimations, ils sont susceptibles d'aléas sur leur réalisation.

Les autres recettes sont composées entre autres des éléments suivants :

➤ **Mise à disposition de personnel**

Il s'agit de la refacturation de frais de personnel mis à disposition d'une autre entité par l'université.

Les principaux mouvements sont :

- M. James DAT à l'ENSAM pour 118 659 €
- M. Laurent AUTRIQUE au MESR pour 65 760 €
- Mme Magali MORISSET à la SATT pour 31 870 €
- M. Vincent MASSOT au MESR pour 25 929 €

➤ **Produits des cessions d'éléments d'actif**

Ce compte retrace les ventes de matériels immobilisés :

- Autoclaves horizontal et vertical à la société COLUSSI pour 7 000 €
- Insoleuse et graveuse au Lycée CHEVROLLIER pour 2 000€

➤ **Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**

- Reprises des provisions pour litiges :
  - *Contentieux soldés en 2023 : 7 500 €*

Il s'agit de différents recours gagnés par l'université, 6 500 € vis-à-vis des étudiants et 1 000 € vis-à-vis des salariés.

- Reprises du financement rattaché à un actif pour 7 579 968 €

Dans le cadre des financements externes de l'actif, dès lors que le financement reçu par l'université est rattachable à un actif amortissable, il est repris au résultat en fin d'exercice. Cette reprise est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, en fonction du taux de financement.

➤ **Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs**

Il s'agit d'annulation de service fait de 2022 ou de remboursement d'indemnités journalières, ils s'élèvent pour 2023 à 289 034.29 €.

## 2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### ➤ Énergie

En 2023, l'université a dû supporter l'augmentation des coûts liés à l'énergie, englobant l'électricité, le gaz et le carburant. Cette hausse s'est avérée être relativement modeste sur les marchés d'énergie négociés par Angers Loire Métropole, en partie grâce à une transition effectuée il y a quelques années sur le réseau de chaleur, contribuant ainsi à la limitation de la consommation de gaz.

### ➤ Charges de personnel

Pour l'année 2023, les charges de personnel s'élèvent à 152 519 577 € soit une augmentation de 7.39% par rapport à 2022.

Et le taux de couverture de la CSP sur cette partie a quant à elle baissé de 2.13% entre 2022 et 2023.

	2023	2022	2021	2020
Masse salariale	152 519 577,35	142 024 068,10	135 934 624,83	131 075 925,70
Variation %	7,39%	4,48%	3,71%	2,32%
CSP	129 849 193,00	123 944 937,00	120 086 514,00	113 507 780,00
Taux de couverture	85,14%	87,27%	88,34%	86,60%

Les autres charges liées aux personnels sont comptabilisées aux comptes 63, il s'agit :

Nature de la dépense	Montant pour 2023
Taxe sur le transport	1 593 904
Allocation logement	399 550
Contribution FIPHFP	256 862
Autres taxes	27 654
	2 277 970

### ➤ **Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs**

Ces charges correspondent :

- Aux remboursements des étudiants devenus boursiers ;
- À des avoirs sur des factures clients 2022

Les plus importants sont :

- Avoir projet SAPHIDIR – ANR : 90 128 €
- Avoir RESSIF GIE – DU APSMT : 19 200 €
- Avoir fonctionnement GACO – CHOLET Agglo: 13 333 €
- Avoir Association International SEED : 12 232 €
- Avoir projet PRIC – Nantes Université : 11 766.15€

### ➤ **Pertes sur créances irrécouvrables**

Ce compte fait ressortir les créances que l'université risque de ne pas pouvoir recouvrer.

En 2023, l'escroquerie pour faux virement sur le marché ISORE bâtiment a été comptabilisée dans ce compte pour 130 186.54 €.

### ➤ **Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VNC)**

Ce compte reprend la valeur brute du matériel immobilisé vendu, diminué des amortissements.

### ➤ **Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**

- Provisions pour créance douteuse : 13 529 €
- Instance en-cours auprès du tribunal administratif : 5 500 €
- Provisions pour CET non monétisable pour 123 138 €
- Dotations aux amortissements des immobilisations : 10 640 924 €

➤ **Honoraires versés aux commissaires aux comptes**

	<b>KPMG</b>
Au titre de la mission de certification des comptes	30 000.00
<b>Totaux</b>	<b>30 000.00</b>

## **V. AUTRES INFORMATIONS**

### **1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun élément susceptible d'influer sur le résultat de l'exercice 2023 n'a été découvert postérieurement à la date de clôture des comptes de l'exercice.

### **2. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

L'Université reçoit beaucoup de financements pour réaliser des projets et actions spécifiques. Elle accepte de ce fait de réaliser les opérations liées à ces engagements. Ces dernières années les financements sur projets sont en forte augmentation au sein de l'enseignement supérieur.

### **3. EFFECTIFS**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP		Global	
			En ETPT		En ETPT			
			Compte financier 2022	Compte financier 2023	Compte financier 2022	Compte financier 2023	Compte financier 2022	Compte financier 2023
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	732	748			732	748
		CDI	1	1	11	14	12	15
	Non permanents	CDD	208	215	144	128	352	343
<b>S/total EC</b>			<b>941</b>	<b>964</b>	<b>155</b>	<b>142</b>	<b>1 096</b>	<b>1 106</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>							<b>0</b>	<b>0</b>
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	437	432			437	432
		CDI	6	8	185	220	191	228
	Non permanents	CDD	21	19	179	195	200	214
<b>S/total Biatss</b>			<b>524</b>	<b>519</b>	<b>364</b>	<b>415</b>	<b>888</b>	<b>934</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 465</b>	<b>1 483</b> (1)	<b>519</b>	<b>557</b>	<b>1 984</b>	<b>2 040</b>
							<b>à ajouter : acomptes mensuels moyenne =11 ETPT</b>	<b>à ajouter : acomptes mensuels moyenne =9,2 ETPT</b> (2)
<b>Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2022</b>			<b>1 584</b>	(3)				
<b>Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au Budget initial 2023</b>			<b>1 587</b>	(3)				
<b>Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au dernier Budget rectificatif 2023</b>			<b>1 588</b>	(3)				
<b>Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2023</b>			<b>1 588</b>	(3)				

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation: "plafond d'emploi fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation: "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

## 4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Plusieurs collectivités locales mettent gracieusement à disposition de l'Université des locaux et espaces :

- l'agglomération du Choletais : met à disposition de locaux équipés et aménagés à Cholet à des fins de recherche et de l'enseignement ;
- la ville des Sables d'Olonne met à disposition de locaux d'enseignement ;
- la ville d'Angers met à disposition de l'Université le jardin botanique.

## 5. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EN METHODE DIRECTE

	2023	2022
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	172 033 780,05	171 578 344,72
Produits avec contrepartie directe : produits directs assimilés	5 326 179,16	2 623 563,83
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Charges de fonctionnement		
Charges de personnel	- 152 434 386,78	- 142 671 988,31
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	- 27 903 650,63	- 27 994 538,53
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>- 2 978 078,20</b>	<b>3 535 381,71</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	9 010,00	6 600,00
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	130 290,67	87 303,98
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 16 172 797,82	- 9 145 372,26
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>- 16 033 497,15</b>	<b>- 9 226 076,24</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Dotations en capitaux propres	11 773 638,29	5 052 784,20
Emissions d'emprunts	70 000,00	80 000,00
Autres opérations	793,00	1 210,00
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Remboursements d'emprunts	- 26 600,11	
Autres opérations	- 453,00	- 1 210,00
<b>TOTAL (III)</b>	<b>11 817 378,18</b>	<b>5 132 784,20</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GERÉES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
	3 257 136,63	185 240,22
<b>DECAISSEMENTS</b>		
	- 2 933 060,91	- 2 037 905,34
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>324 075,72</b>	<b>- 1 852 665,12</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V=I+II+III+IV)</b>	<b>- 6 870 121,45</b>	<b>- 2 410 575,45</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>37 388 460,37</b>	<b>39 799 035,82</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>30 518 338,92</b>	<b>37 388 460,37</b>

**TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE EN METHODE INDIRECTE**

	2023	2022
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
RESULTAT NET	- 4 604 494,07	- 940 308,08
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	3 273 981,34	2 979 290,24
- Plus-values de cession	- 6 952,33	- 6 600,00
- Autres		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	555 308,64	- 1505 450,48
<b>TOTAL (I)</b>	<b>- 782 156,42</b>	<b>526 931,68</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Cessions d'immobilisations incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles	9 010,00	6 600,00
Cessions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 17 916 512,85	- 8 078 101,33
Acquisitions d'immobilisations financières		
Autres opérations		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>- 17 907 502,85</b>	<b>- 8 071 501,33</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
Dotations en capitaux propres	11 773 638,29	5 052 784,20
Emissions d'emprunts	70 000,00	80 000,00
Autres opérations	2 499,64	1 210,00
<b>DECAISSEMENTS</b>		
Remboursements d'emprunts	- 26 600,11	
Autres opérations		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>11 819 537,82</b>	<b>5 133 994,20</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</b>		
<b>ENCAISSEMENTS</b>		
<b>DECAISSEMENTS</b>		
<b>TOTAL (IV)</b>		-
<b>VARIATION DE TRESORERIE (V=I+II+III+IV)</b>	<b>- 6 870 121,45</b>	<b>- 2 410 575,45</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>37 388 460,37</b>	<b>39 799 035,82</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>30 518 338,92</b>	<b>37 388 460,37</b>